

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

0213 /AP/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SAG du *05 DEC 2014*
AVIS AU PUBLIC
PORTANT ATTRIBUTION DES QUOTAS D'EXPLOITATION DES PRODUITS
FORESTIERS SPECIAUX PAR LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

1-Objet de l'avis au public

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance des opérateurs économiques de la filière bois intéressés par l'exploitation des produits forestiers spéciaux que la Commission Interministérielle (CIM) chargée d'attribuer les titres d'exploitation forestière procédera à l'attribution des quotas d'exploitation desdits produits pour le compte de l'exercice 2015.

2-Produits forestiers spéciaux ciblés

La liste des produits forestiers spéciaux concernés est contenue dans la décision n° 2032/D/MINFOF du 22 Août 2012, à l'exception du *Prunus africana* (Pygium) dont l'attribution se fait sous forme de « Prunus Allocation Units » (PAU).

3-Profil des soumissionnaires

La soumission est réservée exclusivement aux personnes physiques ou morales de nationalité camerounaise, agréées à la profession d'exploitant forestier et n'ayant pas de contentieux avec les administrations forestière et fiscale.

A cet effet, il est recommandé aux sociétés de produire dans leurs dossiers de soumission, une expédition de statut authentique.

4-Délai et dossier de soumission

Les travaux de la CIM étant prévus le 23 Décembre 2014, les soumissionnaires disposent jusqu'au 22 Décembre 2014 à 12 heures très précises pour faire parvenir au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Forêts, leurs dossiers complets rédigés en français ou en anglais, et comprenant :

N°	PIECES	SPECIFICATION DES PIECES	Institutions autorisées à les délivrer
1.	Demande timbrée	-	soumissionnaire
2.	Copie certifiée conforme de l'acte d'agrément	-	Direction des Forêts (Service des Agréments)
3.	Expédition des statuts pour les personnes morales (sociétés)	-	Notaire
4.	Preuves des moyens financiers engagés ou disponibles	Attestation de surface financière chiffrée	Banques commerciales, coopératives, institutions de microfinance
5.	Investissements prévues ou existants		
	<i>Moyens de transport (véhicules, engins)</i>	Cartes grises	Gouverneur ou Préfet
	<i>Magasin de stockage</i>	-	Délégation départementale des Forêts et de la Faune
	<i>Unité de transformation</i>	Certificat en qualité de transformateur + PV de visite de site actualisé ou contrat de partenariat industriel notarié	MINFOF / DRFOF Notaire
	<i>Unité de séchage</i>	PV de visite de site actualisé	DRFOF
6.	Certificat d'imposition	-	Centre d'impôts
7.	Fiche technique	-	Délégation Départementale des Forêts et de la faune
8.	Certificat de recolement / Certificat de non activité	-	DRFOF / MINFOF
9.	Attestation de paiement des taxes forestières	Attestation de non redevance de la taxe de régénération	PSRF
10.	Quittance de paiement des frais de dossier	-	Centre d'impôts
11.	Attestation cotisations CNPS	-	CNPS

Dans le cadre du respect des engagements antérieurement pris sur les permis d'exploitation des produits forestiers spéciaux, le rapport d'activités de l'exercice 2014 constitue un élément d'appréciation du dossier de soumission.



Ngole Philip Ngwese